

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2402

26 septembre 2012

SOMMAIRE

CDE115259	Monterey Capital III Sarl115258
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell-	Montsaugest S.à r.l115287
schaft115257	MSEOF Como S.à r.l
Duet Mena Horizon Fund115288	MSEOF Finance S.à r.l
Eastern Natural Resources S.A SPF115289	MSEOF Garda S.à r.l
Exequatur Industries S.A115290	Nanosites S.A115290
FR Group Holdings S.à r.l115274	NautaDutilh (Luxembourg) S.à r.l 115289
GT Finance Luxembourg S.A115280	Navistar International Luxembourg Sarl
Lunda S.A	
Lux Diversity S.A115257	NBIM S.à r.l115290
Manongue S.A	NBIM S.à r.l115266
Marim S.A115259	New Step International S.A115290
Matris115269	Norcast S.à r.l
MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l115260	Nova Domus Finance S.A115291
Meadwestvaco Spain S.à r.l115269	Novae Energies SA115291
Merrill Lynch Equity S.à r.l115257	Nova/Paul Investments s.à r.l115290
MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l.	Novaprint S.A115285
115268	Novator Pharma S.à r.l115292
Meter Service Corporation Sàrl115285	Obegi Group S.A
MHCT s.à r.l	OI-Games S.A
Michiko S.A115286	Optilux Investments S.A115296
Midas Funding S.à r.l115250	Red Grafton II S.à r.l115291
MI Developments Luxembourg S.à r.l 115286	Red Grafton I S.à r.l
Mills Corporation (Finance) S.à.r.l115287	Société de Développements et d'Investis-
Mills Corporation (Finance) S.à.r.l115287	sements S.A115296
Mills Corporation (Finance) S.à.r.l115287	The Hill S.àr.l115296
Monserrato S.A	Treveris MC S.à r.l



Midas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 170.816.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

BRE/Europe 6Q S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164012,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal in Luxembourg, on 1 August 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder representing the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies or entities in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies or entities as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Midas Funding S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of



the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.



- **Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 6Q S.à r.l.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000, registered

with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164777, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den dritten Tag von August.



Vor uns Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

IST ERSCHIENEN:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsablilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164012,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, am 1 August 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

- Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in-und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften oder juristische Personen, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe oder Gruppe von juristischen Personen wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Midas Funding S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Außenstellen und andere Niederlassungen können außerhalb Luxemburgs gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

- **Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.
- Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.



C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen, aus ihren Funktionen entlassen werden

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

- **Art. 13.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.
- **Art. 14.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.
- **Art. 15.** Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.



D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

- Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.
- Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.
- Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.
- **Art. 19.** Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

- Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.
- **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von BRE/Europe 6Q S.à r.l. vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euros (EUR 1.400,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164777, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.



Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. NOBLET und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37530. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 10. August 2012.

Référence de publication: 2012104528/324.

(120142445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Norcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 386.401,76.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.315.

Suite aux résolutions de l'associé unique de Norcast S.à r.l. en date du 20 avril 2012, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l., dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy et qui est immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B142243, détient 1 part sociale.
- Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy et qui est immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B140652 détient 401.873 parts sociales.
- Swanmet Holding Pte.Ltd dont le siège social se situe au 174 Gul Circle, SGP -629626 Singapour, et qui est immatriculé auprès de "Accounting Corporate Regulatory Authority" sous le numéro 200923144E détient 133.958 parts sociales.
- Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l., est rayé du Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg et les parts sociales que la société a émises sont annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norcast S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012112382/24.

(120151380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Pour LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012111301/15.

(120150214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Lux Diversity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.747.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111302/9.

(120150616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111306/9.

(120150367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreiundzwanzigsten August.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

lst erschienen:

Co-Investor AG, eine Schweizer Aktiengesellschaft mit Sitz in Kreuzstraße 26, CH-8008 Zürich, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter CH-170.3.018.537-7

vertreten durch

Herrn Rüdiger Sailer, Head of Corporate Services, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 3. Juli 2012, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 2, rue Heinrich Heine, welche gegründet wurde aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 26. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1623 vom 2. August 2007.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Herrn Matthias Engelhardt, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Marc Feltz, Privatangetellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Nach der Bildung des Versammlungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

- I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.
 - II. dass die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung wie folgt lautet:
 - 1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft;
- 2. Bestimmung Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. vertreten durch Herrn Mario Warny und Herrn Jürgen Maximini zum Liquidator;
 - 3. Beschlussfassung über die Kosten im Rahmen der Auflösung, welche von der Gesellschaft getragen werden;
 - 4. Benennung des Wirtschaftsprüfers, der mit der Prüfung des Liquidationsberichts betraut werden soll;
 - 5. Anberaumung eines weiteren Termins zur Beschlussfassung über das Liquidationsverfahren.



III. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 Aktien, die das gesamte Aktienkapital darstellen, bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Co-Investor AG, vorgenannt, ist Inhaberin aller aktuell im Umlauf befindenden 310 Aktien der vorgenannten "Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft".

Die so benannte alleinige Anteilsinhaberin erklärt, die Gesellschaft "Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft" mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin bestimmt zum Liquidator die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 21, avenue de la Liberté, vertreten durch Herrn Mario Warny und Herrn Jürgen Maximini.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt, dass die Kosten im Rahmen der Auflösung von der Gesellschaft getragen werden.

Vierter Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin bestimmt BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer, der mit der Prüfung des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin setzt fest, dass unmittelbar nach Vorlage des Prüfberichts durch BDO Audit S.A. eine letzte Versammlung mit dem Ziel der Beschlussfassung über das Liquidationsverfahren stattfinden soll.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist. erklärt der Vorsitzende die Außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40119. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 30. August 2012.

Référence de publication: 2012111580/75.

(120151178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.395.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 100.335.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé «G.M. Capital Partners I L.P.» se nomme maintenant «Performance Direct Investments I L.P.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012111309/15.

(120150555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111311/9.

(120150568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Marim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111314/9.

(120150598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

CDE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 mai 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

En remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 3 mai 2012.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mai 2012

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012111594/21.

(120151264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

MHCT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 142.522.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012111319/13.

(120150625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 170.745.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of July;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr Frédéric GARDEUR, employee, with professional address in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the



share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.



Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mr. Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, born in Venice (Italy), on October 1, 1974, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Frédéric GARDEUR, employé, avec adresse professionnelle à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant profession-nellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, né à Venise (Italie), le 1 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.



DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GARDEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er aout 2012. LAC/2012/36698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103324/325.

(120140665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

NORGES BANK, a company governed by the laws of Norway, having its registered address at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 May 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1698 (page 81458) on 27 July 2011 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 22 February 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Roger Arrensdorff, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, prenamed, temporarily unavailable, published in the Mémorial C number 895 (page 42954) on 5 April 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 2002 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 10 of the Articles of the Company, in order to authorise any two managers to represent and/or bind the Company, if the Company has more than one manager. As a consequence, article 10 of the Articles of the Company shall now be read as follows:

- " 10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12.4 of the Articles of the Company, in order to decrease the quorum requirements of the board of managers to validly take decisions, which shall now be read as follows:



" 12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least four-fifth (4/5) of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the definitions of the business acts which require the prior written approval of the shareholders, and to amend as a consequence article 16.10 of the Articles of the Company, so that it shall now be read as follows:

- " **16.10.** Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 hereabove:
 - (a) any sale of an asset held by the Company of a value exceeding EUR 500,000.-(five hundred thousand Euros);
- (b) any loan to be granted by the Company (to the exclusion of loans granted to entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank (as defined below) which shall not require any approval by the Shareholders);
- (c) any external financing to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing or financing granted by entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank (as defined below) which shall not require any approval by the Shareholders); and
 - (d) any pledge granted over assets held by the Company."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède

L'an deux mille douze, le treize août

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

NORGES BANK, une société de droit norvégien, ayant son siège social à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 8 août 2012:

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n°1698 (page 81458) du 27 juillet 2011 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2012 par un acte établi par Maître Roger Arrensdorff, notaire de droit civil résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, prénommé, temporairement indisponible, publié au Mémorial C, numéro 895 (page 42954) en date du 5 avril 2012.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 2002 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société afin d'autoriser deux gérants à représenter et/ou à lier la Société, si la Société a plus d'un seul gérant. En conséquence, l'article 10 des Statuts de la Société devra se lire dorénavant comme suit:



- " 10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:
 - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, deux Gérants;
 - 10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12.4 des Statuts de la Société afin de réduire les conditions de quorum du conseil de gérance pour valablement prendre des décisions, de telle sorte qu'il se lira dorénavant comme suit:

" **12.4.** Le Conseil de Gérance peut seulement valablement débattre et prendre des décisions si au moins les quatrecinquième (4/5) des Gérants sont présents ou représentées. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les définitions des actes de gestion qui requièrent l'accord écrit préalable des associés, et de modifier en conséquence l'article 16.10 des Statuts de la Société, de telle sorte qu'il se lira dorénavant comme suit:

- " **16.10.** Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une Réunion du Conseil de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:
 - (a) toute vente d'un actif détenu par la Société d'une valeur supérieure à 500.000,EUR (cinq cent mille Euros);
- (b) tout prêt à accorder par la Société (à l'exclusion des prêts accordés à des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank (tel que défini ci-dessous), qui ne requerront aucune approbation par les Associés);
- (c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé ou d'un financement accordé par des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank (tel que défini ci-dessous), qui ne requerront aucune approbation par les Associés), et
 - (d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante signe le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 aout 2012. Relation: LAC/2012/39115. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012111828/137.

(120150733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 31.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111317/9.

(120150489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Matris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour MATRIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé du pouvoir / -

Référence de publication: 2012111315/15.

(120150687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Meadwestvaco Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.094,50.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller. R.C.S. Luxembourg B 159.099.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of July.

before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MeadWestvaco International Holdings LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 3599321 (the Shareholder),

represented by Felipe Díaz Toro, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder of MeadWestvaco Spain S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.099 (the Company). The Company was incorporated on February 1, 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°729 of April 15, 2011. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on July 21, 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2231 of September 21, 2011.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Shareholder and the undersigned notary, the said power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Company has a share capital of two hundred ninety-seven thousand five hundred eighty-nine Euros and eighty cents (EUR 297,589.80) represented by two million nine hundred seventy-five thousand eight hundred ninety-eight (2,975,898) shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, all held by the Shareholder.
 - II. That the agenda of the meeting is as follows:
- 1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand five hundred four euro and seventy cents (EUR 20,504.70) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred ninety-seven thousand five hundred eighty-nine Euro and eighty cents (EUR 297,589.80) represented by two million nine hundred seventy-five thousand eight hundred ninety-eight (2,975,898) shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, to three hundred eighteen thousand ninety-four euro and fifty cents (EUR 318,094.50) by way of issuance of two hundred five thousand forty-seven (205,047) shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each;
 - 2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above;
- 3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase adopted under item 1;
- 4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares to be subscribed by MeadWestvaco Corporation in the register of shareholders of the Company; and



- 5. Miscellaneous.
- III. That after the foregoing agenda was duly examined and all the relevant documentation carefully reviewed, the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand five hundred four Euro and seventy cents (EUR 20,504.70) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred ninety-seven thousand five hundred eighty-nine Euro and eighty cents (EUR 297,589.80) represented by two million nine hundred seventy-five thousand eight hundred ninety-eight (2,975,898) shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, to three hundred eighteen thousand ninety-four Euro and fifty cents (EUR 318,094.50) by way of issuance of two hundred five thousand forty-seven (205,047) shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, MeadWestvaco Corporation, a company incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States having its principal place of business at 501 South 5 th Street, Richmond, VA 23219-0501, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 3429632 listed on the New York Stock Exchange (the Subscriber), represented by Felipe Díaz Toro, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

declares to subscribe for two hundred five thousand forty-seven (205,047) new shares of the Company having a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each and fully pays them up (i) by a contribution in kind consisting of an undivided participation (the Equity Stake) that it holds in the share capital of Alfred Wall GmbH, a private limited liability company (GmbH) existing under the laws of Austria, with registered office at Graz, Austria and registered with the Commercial Registry, under number 48222 s (Alfred Wall), having a par value of eight million six hundred fifty thousand Euro (EUR 8,650,000) and a fair market value of one hundred forty-two million five hundred fifty-two thousand Euro (EUR 142,552,000.-) and (ii) by a contribution in cash of five hundred thirty nine Euro and fifty-eight cents (EUR 539.58) (the Cash Contribution, and together with the Equity Stake, the Contributions).

The Contributions to the Company for the aggregate amount of one hundred forty-two million five hundred fifty-two thousand five hundred thirty-nine Euro and fifty-eight cents (EUR 142,552,539.58) is allocated as follows:

- an amount of twenty thousand five hundred four Euro and seventy cents (EUR 20,504.70) to the share capital account of the Company; and
- an amount of one hundred forty-two million five hundred thirty-two thousand thirty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 142,532,034.88) to the share premium account of the Company.

The amount of the Cash Contribution is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

The proof of the ownership and the value of the Equity Stake are evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) a valuation report prepared by an independent third party dated June 22, 2012 and (ii) a certificate issued on July 17, 2012 by the management of the Subscriber and acknowledged and approved by the Company.

It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- 1. The attached valuation report as of March 31, 2012 dated June 22, 2012 shows the Equity Stake, is valued at one hundred forty-two million five hundred fifty-two thousand Euros (EUR 142,552,000);
 - 2. The Subscriber is the sole owner of the Equity Stake;
 - 3. The Equity Stake is fully paid up;
 - 4. The Subscriber is solely entitled to the Equity Stake and possesses the power to dispose of the Equity Stake;
- 5. The Equity Stake is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Equity Stake is not subject to any attachment;
- 6. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Equity Stake be transferred to it;
 - 7. The Equity Stake is freely transferable;
- 8. All formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Equity Stake to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- 9. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Equity Stake to the Company, have been obtained; and



10. Based on general accepted accounting principles, the value of the Equity Stake is at least equal to one hundred forty-two million five hundred fifty-two thousand Euros (EUR 142,552,000.-) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company".

Such certificate and proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder hereby expressly approves and agrees to the issuance (including the number of shares issued to the Subscriber) of the shares as set out above.

The Shareholder and the Subscriber shall together be referred to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at three hundred eighteen thousand ninety-four Euro and fifty cents (EUR 318,094.50), represented by three million one hundred eighty thousand nine hundred forty-five (3,180,945) shares in registered form, with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares subscribed by the Subscriber in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Pardevant M ^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MeadWestvaco International Holdings LLC, une société (limited liability company) constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3599321 (l'Associé),

représentée par Felipe Díaz Toro, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant l'associé unique de MeadWestvaco Spain S.à r.l, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.099 (la Société). La Société a été constituée le 1 er février 2011 suivant un acte de M e Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°729 du 15 avril 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juillet 2011 suivant un acte de M e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2231 du 21 septembre 2011.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la Société a un capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 297.589,80) représenté par deux millions neuf cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-



huit (2.975.898) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes détenues par l'Associé.

- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille cinq cent quatre Euros et soixante-dix centimes (EUR 20.504,70) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 297.589,80) représenté par deux millions neuf cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.975.898) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, à trois cent dix-huit mille quatre-vingt-quatorze Euros et cinquante centimes (EUR 318.094,50) par voie d'émission de deux cent cinq mille quarante-sept (205.047) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;
 - 2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises, qui seront souscrites par MeadWestvaco Corporation, dans le registre des associés de la Société; et
 - 5. Divers.
- III. Qu'après avoir examiné l'ordre du jour précédent et revu toute la documentation liée, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille cinq cent quatre Euros et soixante-dix centimes (EUR 20.504,70) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 297.589,80) représenté par deux millions neuf cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.975.898) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, à trois cent dix-huit mille quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes (EUR 318.094,50) par voie d'émission de deux cent cinq mille quarante-sept (205.047) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, MeadWestvaco Corporation, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, dont le siège réel est établi au 501 South 5 th Street, Richmond, VA 23219-0501, USA, immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3429632, cotée au New York Stock Exchange (le Souscripteur), ici représentée par Felipe Díaz Toro, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire à deux cent cinq mille quarante-sept (205.047) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,10) chacune et les libère intégralement (i) par un apport en nature consistant en une participation indivis (la Participation) que le Souscripteur possède dans le capital social de Alfred Wall GmbH, une société à responsabilité limitée (GmbH) régie par le droit autrichien, dont le siège social est établi à Gratz, Autriche et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 48222 s (Alfred Wall), ayant une valeur nominale de huit millions six cent cinquante mille euros (EUR 8.650.000) et une juste valeur de marché de cent quarante-deux millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 142.552.000) et (ii) par un apport en numéraire de cinq cent trente-neuf euros et cinquante-huit centimes (EUR 539,58) (l'Apport en Numéraire, et avec la Participation, les Apports).

Les Apports à la Société pour un montant total de cent quarante-deux millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cent trente-neuf euros et cinquante-huit centimes (EUR 142.552.539,58) seront alloués de la manière suivante:

- un montant de vingt mille cinq cent quatre euros et soixante-dix centimes (EUR 20.504,70) au compte de capital social de la Société: et
- un montant de cent quarante-deux millions cinq cent trente-deux mille trente-quatre Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 142.532.034,88) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société et la preuve d'un tel montant a été apportée au notaire instrumentant.

La preuve de la propriété et la valeur de la Participation sont certifiées au notaire instrumentant, entre autre, par (i) un rapport établi par une partie tierce indépendante daté du 22 juin 2012, et (ii) un certificat émis le 17 juillet 2012 par la gérance du Souscripteur et reconnu et approuvé par la Société. Il ressort dudit certificat qu'à la date dudit certificat:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

"

- 1. Le rapport joint daté du 22 juin 2012 et effectif le 31 mars 2012 montre la Participation d'une valeur nominale de huit millions six cent cinquante mille euros (EUR 8.650.000);
 - 2. Le Souscripteur est le seul propriétaire de la Participation;
 - 3. La Participation est entièrement libérée;
 - 4. Le Souscripteur est le seul ayant-droit à la Participation et a le droit d'en disposer;
- 5. La Participation n'est grevée d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Participation et la Participation n'est soumise à aucune servitude;
- 6. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Participation lui soit cédée;
 - 7. La Participation est librement cessibles;
- 8. Toutes les formalités requises dans les différentes juridictions consécutives à l'apport en nature de la Participation à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;
- 9. Tous les consentements sociaux, réglementaires et autres (le cas échéant) requis dans les différentes juridictions pour ou en relation avec l'apport en nature de la Participation à la Société, ont été obtenus; et
- 10. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Participation est au moins égale à cent quarante-deux millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 142.552.000) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdits certificat et procuration resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Par la présente, l'Associé approuve et accepte l'émission (y compris le nombre de parts sociales émises pour le Souscripteur) des parts sociales tel que prévu ci-dessus.

L'Associé et le Souscripteur sont collectivement dénommés les Associés.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent dix-huit mille quatre-vingt-quatorze Euros et cinquante centimes (EUR 318.094,50), représenté par trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-cinq (3.180.945) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et souscrites par le Souscripteur dans le registre des associés de la Société.

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte avec le notaire. Signé: F. DÍAZ TORO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35901. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111305/257.

(120150669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



FR Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.433.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of August,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

There appeared:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, an English private limited liability company, with registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom and registered under number 228660, acting as nominee for Montagu IV LP, a limited partnership with registered office at 2 More London Riverside, London SEI 2AP, United Kingdom and registered under number LP014211 ("Montagu IV LP"),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 23 rd August 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, an English private limited liability company, with registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom and registered under number 228660, acting as nominee for Montagu IV (Non-US) LP, a limited partnership with registered office at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered under number LP014367 ("Montagu IV (Non-US) LP"),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 23 rd August 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, an English private limited liability company, with registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom and registered under number 228660, acting as nominee for Montagu IV (US) LP, a limited partnership with registered office at 2 More London Riverside, London SEI 2AP, United Kingdom and registered under number LP014212 ("Montagu IV (US) LP"),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 23 rd August 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, an English private limited liability company, with registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom and registered under number 228660, acting as nominee for Montagu IV (B) LP, a limited partnership with registered office at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered under number LP014213 ("Montagu IV (B) LP", together with Montagu IV LP, Montagu IV (Non-US) LP and Montagu IV (US) LP, the "Shareholders"),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 23 rd August 2012.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of FR Group Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maitre Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg of 20 July 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.433 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend the corporate object of the Company which shall read as follows:

" Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, including, without limitation, primarily engaging through a majority owned subsidiary or subsidiaries in the production or sale of a product or service other than the investment of capital, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.



The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

- 2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-five million six hundred ninety-two thousand six hundred twenty euro (EUR 35,692,620.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to an amount of thirty-five million seven hundred ninety-two thousand six hundred twenty euro (EUR 35,792,620.-).
- 3 To issue one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A1 shares and one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing class A1 shares and class A2 shares, respectively.
- 4 To accept subscription for these new class A1 shares and class A2 shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred forty-two million seven hundred seventy thousand four hundred eighty euro (EUR 142,770,480.-) on such class A2 shares by the shareholders of the Company and to be fully paid in cash.
- 5 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the corporate object of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, including, without limitation, primarily engaging through a majority owned subsidiary or subsidiaries in the production or sale of a product or service other than the investment of capital, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-five million six hundred ninety-two thousand six hundred twenty euro (EUR 35,692,620.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to an amount of thirty-five million seven hundred ninety-two thousand six hundred twenty euro (EUR 35,792,620.-).

Third resolution

The Shareholders resolved to issue one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A1 shares and one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing class A1 shares and class A2 shares respectively.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. Mr Nicolas Gauzes, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Montagu IV LP (the "Subscriber 1").

The Subscriber 1 declared to subscribe for (i) one billion five hundred fifty-one million five hundred twenty-three thousand two hundred thirteen (1,551,523,213) new class A1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) for one billion five hundred fifty-one million five hundred twenty-three thousand two hundred thirteen (1,551,523,213) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of one hundred twenty-four million one hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-seven euro and one cent (EUR 124,121,857.01.-) on such class A2 shares, and to fully pay in cash for these shares.

2. Mr Nicolas Gauzes, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Montagu IV (Non-US) LP (the "Subscriber 2").



The Subscriber 2 declared to subscribe for (i) fifty-nine million four hundred seventy-six thousand forty (59,476,040) new class A1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) fifty-nine million four hundred seventy-six thousand forty (59,476,040) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of four million seven hundred fifty-eight thousand, eighty-three euro and twenty-three cents (EUR 4,758,083.23) on such class A2 shares, and to fully pay in cash for these shares.

3. Mr Nicolas Gauzes, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Montagu IV (US) LP (the "Subscriber 3").

The Subscriber 3 declared to subscribe for (i) thirty-three million six hundred six thousand twenty-nine (33,606,029) new class A1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) thirty-three million six hundred six thousand twenty-nine (33,606,029) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of two million six hundred eighty-eight thousand four hundred eighty-two euro and thirty-six cents (EUR 2,688,482.36) on such class A2 shares, and to fully pay in cash for these shares.

4. Mr Nicolas Gauzes, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Montagu IV (B) LP (the "Subscriber 4", together with the Subscriber 1, the Subscriber 2 and the Subscriber 3, the "Subscribers").

The Subscriber 4 declared to subscribe for (i) one hundred forty million twenty-five thousand seven hundred eighteen (140,025,718) new class A1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) one hundred forty million twenty-five thousand seven hundred eighteen (140,025,718) new class A2 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of eleven million two hundred two thousand fifty-seven euro and forty cents (EUR 11,202,057.40) on such class A2 shares, and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of one hundred seventy-eight million four hundred sixty-three thousand one hundred euro (EUR 178,463,100.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A1 shares and one billion seven hundred eighty-four million six hundred thirty-one thousand (1,784,631,000) new class A2 shares to the Subscribers according to the above mentioned subscriptions.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at thirty-five million seven hundred ninety-two thousand six hundred twenty euro (EUR 35,792,620.-) divided into one billion seven hundred eighty-nine million six hundred thirty-one thousand (1,789,631,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares") and one billion seven hundred eighty-nine million six hundred thirty-one thousand (1,789,631,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (together referred to as the "Shares" and each a "Share"), all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août,

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte,

ont comparu:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 228660,



agissant en tant que nominee de Montagu IV LP, un limited partnership ayant son siège social à 2 More London Riverside, Londres SEI 2AP, Royaume Uni et immatriculé sous le numéro LP014211 («Montagu IV LP»),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à le août 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 228660, agissant en tant que nominee de Montagu IV (Non-US) LP, un limited partnership ayant son siège social à 2 More London Riverside, Londres SEI 2AP, Royaume Uni et immatriculé sous le numéro LP014367 («Montagu IV (Non-US) LP»),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 23 août 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 228660, agissant en tant que nominee de Montagu IV (US) LP, un limited partnership ayant son siège social à 2 More London Riverside, Londres SEI 2AP, Royaume Uni et immatriculé sous le numéro LP014212 («Montagu IV (US) LP»),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 23 août 2012;

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 720890, une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 228660, agissant en tant que nominee de Montagu IV (B) LP, un limited partnership ayant son siège social à 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume Uni et immatriculé sous le numéro LP014213 («Montagu IV (B) LP», ensemble avec Montagu IV LP, Montagu IV (Non-US) LP et Montagu IV (US) LP, les «Associés»),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 23 août 2012.

Les prédites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de FR Group Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), dont le siège social est au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 juillet 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.433 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1 Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations au Luxembourg et/ou dans toute société et entreprise étrangère, y compris et principalement, sans y être limité, toute activité, par le biais d'une filiale ou des filiales détenue(s) majoritairement, dans la production ou la vente d'un produit ou d'un service autre que l'investissement en capital, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de Société dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dette ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

- 2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt euros (EUR 35.692.620,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un montant de trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt euros (EUR 35.792.620,-).
- 3 Émission d'un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1 et d'un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,



ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A1 et les parts sociales de catégorie A2 existantes, respectivement.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A1 et catégorie A2, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quarante-deux millions sept cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 142.770.480,-) sur ces nouvelles parts sociales de catégorie A2 par les Associés de la Société, à libérer intégralement en espèces.

5 Modification de l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations au Luxembourg et/ou dans toute société et entreprise étrangère, y compris et principalement, sans y être limité, toute activité, par le biais d'une filiale ou des filiales détenue(s) majoritairement, dans la production ou la vente d'un produit ou d'un service autre que l'investissement en capital, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de Société dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dette ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt euros (EUR 35.692.620,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un montant de trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt euros (EUR 35.792.620,-).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1 et un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant respectivement les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A1 et les parts sociales de catégorie A2 existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Gauzès, susmentionné, agissant en sa capacité de représentant dûment autorisé de Montagu IV LP (le «Souscripteur 1»).

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire (i) un milliard cinq cent cinquante et un millions cinq cent vingt-trois mille deux cent treize (1.551.523.213) nouvelles parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) un milliard cinq cent cinquante et un millions cinq cent vingt-trois mille deux cent treize (1.551.523.213) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-quatre millions cent vingt et un mille huit cent cinquante-sept euros et un centime (EUR 124.121.857,01-) sur ces nouvelles parts sociales de catégorie A2, à libérer intégralement en espèces.

2. Monsieur Nicolas Gauzès, susmentionné, agissant en sa capacité de représentant dûment autorisé de Montagu IV (Non-US) LP (le «Souscripteur 2»).

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire (i) cinquante-neuf millions quatre cent soixante-seize mille quarante (59.476.040) nouvelles parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) cinquante-neuf millions quatre cent soixante-seize mille quarante (59.476.040) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingt-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 4.758.083,23) sur ces nouvelles parts sociales de catégorie A2, à libérer intégralement en espèces.



3. Monsieur Nicolas Gauzès, susmentionné, agissant en sa capacité de représentant dûment autorisé de Montagu IV (US) LP (le «Souscripteur 3»).

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire (i) trente-trois millions six cent six mille vingt-neuf (33.606.029) nouvelles parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) trente-trois millions six cent six mille vingt-neuf (33.606.029) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et trente-six centimes (EUR 2.688.482,36) sur ces nouvelles parts sociales de catégorie A2, à libérer intégralement en espèces.

4. Monsieur Nicolas Gauzès, susmentionné, agissant en sa capacité de représentant dûment autorisé de Montagu IV (B) LP (le «Souscripteur 4» ensemble avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2 et le Souscripteur 3, les «Souscripteurs»).

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire (i) cent quarante millions vingt-cinq mille sept cent dix-huit (140.025.718) nouvelles parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) cent quarante millions vingt-cinq mille sept cent dix-huit (140.025.718) nouvelles parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions deux cent deux mille cinquante-sept euros et quarante centimes (EUR 11.202.057,40) sur ces nouvelles parts sociales de catégorie A2, à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de cent soixante-dix-huit millions quatre cent soixante-trois mille cent euros (EUR 178.463.100,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1 et un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente et un mille (1.784.631.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 aux Souscripteurs conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions cidessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt euros (EUR 35.792.620,-) divisé en un milliard sept cent quatre-vingt-neuf millions six cent trente et un mille (1.789.631.000) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1») et un milliard sept cent quatre-vingt-neuf millions six cent trente et un mille (1.789.631.000) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2» et collectivement avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les «Parts Sociales de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale»), celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 août 2012, REM/2012/1011. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111215/323.

(120150287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



GT Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 171.098.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Charles MONOT, dirigeant de sociétés, né le 22 février 1972 à Dijon (France), avec adresse professionnelle au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, et
- 2.- «GT FINANCE», une société anonyme de droit français au capital de cinq cent quinze mille euros (515.500,-EUR), ayant son siège social au 30, Place de la Madeleine, 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. 432 454 338, représentée par son directeur général Monsieur Daniel THIERRY, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 30, place de la Madeleine F-75008 Paris, en date du 23 juillet 2012 à Paris, à Monsieur Jean-Bernard QUILLON, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 30, place de la Madeleine F-75008 Paris,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant et représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les Statuts comme suit:

Titre I er . - Raison sociale - Siège social - Objet - Durée

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme dénommée «GT FINANCE Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société»).
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Tout changement du siège social sera publié au Mémorial C par les soins du conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura le droit d'établir des bureaux, sièges administratifs, succursales et filiales où il le jugera utile, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration et, en cas d'empêchement du conseil d'administration, par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données. L'assemblée générale des actionnaires jugera en définitive, même avec effet rétroactif, si les événements mentionnés ci-dessus constituaient un cas de force majeure.

Art. 3. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la Directive Européenne 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Partie IV, Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, telle qu'elle pourra être modifiée («Loi de 2010»).

La Société n'acceptera aucun dépôt ni n'offrira aucune activité de garde en rapport à des valeurs mobilières en son nom propre pour le compte de ses clients.

Les activités de gestion, d'administration et de commercialisation d'OPCVM et d'OPC incluent, notamment:

- la gestion collective de portefeuille d'OPCVM, d'OPC et de fonds internes collectifs d'assurance. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM, OPC et fonds internes collectifs d'assurance en gestion, (i) donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, (iv) exercer pour le compte des OPCVM, OPC et fonds internes collectifs d'assurance en gestion tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM, OPC et fonds internes collectifs d'assurance. Cette énumération n'est pas exhaustive.
- l'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées sous "Administration" en Annexe II de la Loi de 2010 dont notamment (i) l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions



et/ou des parts de l'OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat d'actions et/ou parts des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des OPCVM et OPC, (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.
- **Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi: la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, aux actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des Statuts. La réalisation d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire doivent être entièrement libérées en numéraire, et seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre de titres appartenant à chacun d'eux; le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixées par l'assemblée générale, qui réglera notamment les modalités de souscription des titres non souscrits par certains propriétaires faisant abandon de leur droit de préférence.

Art. 7. Aucune cession, à titre onéreux ou gratuit, ne peut se faire sans l'autorisation et l'agrément spécial, pour chaque cession, du conseil d'administration. Toute transmission d'actions par suite du décès de leur titulaire ne devient opposable à la Société qu'après acceptation du bénéficiaire par le conseil d'administration.

A défaut d'autorisation ou d'agrément, le conseil d'administration doit acquérir les actions, pour la Société, à leur valeur comptable, ou désigner un autre actionnaire acceptant qui les achètera à leur valeur comptable. La valeur comptable est déterminée en fonction du dernier bilan approuvé de la Société.

Art. 8. Les actions sont indivisibles.

Les actions ne peuvent être mises en gage ou autrement grevées sans l'approbation préalable du conseil d'administration.

Si une action appartient à plusieurs propriétaires, si elle fait l'objet d'un usufruit ou si elle est donnée en gage, le conseil d'administration peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce que les différents copropriétaires, ou le nu-propriétaire et l'usufruitier, ou le créancier gagiste et le débiteur gagiste aient désigné une seule personne comme ayant, à l'égard de la Société, la qualité d'actionnaire.

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 9. La Société est administrée par un conseil de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés, pour six ans au plus, par l'assemblée des actionnaires et, en tout temps, révocables par elle. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs ont le droit de coopter un remplaçant à titre provisoire; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires choisira un président parmi les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, d'un vice-président ou, à défaut, de l'administrateur désigné par ses collègues ou, à défaut, par deux administrateurs.

Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

La présidence des réunions est assumée par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou, à défaut, par l'administrateur désigné par ses collègues.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre endroit, à Luxembourg ou à l'étranger, indiqué dans les convocations.



Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés; en cas de parité de voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante.

Tout administrateur empêché ou absent peut, par écrit ou télégramme confirmé, donner à un de ses collègues du conseil pouvoir de le représenter aux réunions du conseil et d'y voter en ses lieu et place.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les délibérations du conseil d'administration (à l'exception de celles dont fait mention le dernier paragraphe de l'article précédent) seront établies par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par telle personne à laquelle tel pouvoir aura été délégué par le conseil.

- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir ou autoriser toutes opérations et tous actes d'administration ou de disposition, de nature à permettre la poursuite de l'objet social, sous les seules restrictions prévues par la loi et par les présents Statuts.
- **Art. 13.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation pour cette gestion peut être confiée par l'assemblée générale des actionnaires à un ou plusieurs délégués non administrateurs et/ou à un ou plusieurs administrateurs qui prendront les titres que leur donnera l'assemblée générale des actionnaires lors de leur nomination (administrateur-délégué).

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers; ou leur donner des missions ou des attributions spéciales. Il peut notamment leur confier la direction de telle ou telle partie des affaires sociales.

Le conseil d'administration fixe les pouvoirs et les attributions attachés à ces délégations, ainsi que le titre que porteront ceux auxquels ils sont attribués et les émoluments, fixes ou proportionnels, à porter dans les frais généraux, qui y seront attachés; sauf à rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires des émoluments attribués aux administrateurs-délégués.

Le conseil peut révoquer ces délégations à chaque instant et pourvoir à leur remplacement.

Art. 14. A moins de délégation consentie par le conseil d'administration ou de dispositions autres dans les présents Statuts, tous les actes engageant la Société seront signés par au moins deux administrateurs.

Au cas où plusieurs délégués sont désignés, tous les actes de gestion journalière seront signés par au moins deux administrateurs-délégués ou deux directeurs délégués à la gestion journalière, sans préjudice des délégations spéciales ou des attributions de pouvoir.

A moins de délégation consentie par le conseil d'administration à l'unanimité ou de dispositions autres dans les présents Statuts, tous les actes engageant la Société dans un contrat d'emprunt ou de prêt devront être autorisés par le conseil d'administration à l'unanimité.

- **Art. 15.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.
- Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréée(s) sera(seront) désigné(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son(ses) successeur(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) restera(resteront) en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son(ses) successeur(s).

Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles, la durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société et qui figurent à l'ordre du jour.

Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou opposants.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable d'avril à quatorze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, au lieu, endroit et heure indiqués dans les convocations faites par deux membres du conseil d'administration au moins ou sur la demande d'actionnaires réunissant au moins vingt pour cent du capital.



- Art. 18. Les convocations à toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément aux dispositions de la loi. Toutefois si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils consentent à l'unanimité à tenir leur assemblée, l'assemblée pourra délibérer valablement sans que des convocations aient été envoyées préalablement.
- Art. 19. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un porteur de procuration, actionnaire ou non.
- **Art. 20.** L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut par toute personne désignée par le conseil d'administration.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs qui forment avec lui le bureau.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les projets portés à l'ordre du jour, même s'il s'agissait de la révocation d'administrateurs et de réviseurs d'entreprises. Toutefois, une assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et représentés.

Il est établi un procès-verbal de la délibération de l'assemblée. Celui-ci est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par deux administrateurs ou par telle personne à laquelle tel pouvoir aura été délégué par le conseil.

- **Art. 21.** En cas de modification des Statuts, d'augmentation ou de réduction de capital, de prorogation ou de dissolution anticipée de la Société, de fusion ou d'absorption de celle-ci par une autre société, l'assemblée ne pourra valablement statuer qu'en se conformant aux formes, aux conditions, et notamment aux conditions de présence et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.
 - Art. 22. L'exercice social court du 1 er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Le 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes de la Société.
- **Art. 23.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins qui sera affecté à la formation de la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprenant cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à disposition de l'assemblée générale qui en déterminera souverainement l'affectation en ce qui concerne le dividende, les mises en réserve et le report à nouveau.

Art. 24. Les dividendes seront payés aux époques et aux endroits fixés par le conseil d'administration.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

- Art. 25. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, l'assemblée générale des actionnaires désignera un ou plusieurs liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixera la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par l'assemblée générale, les administrateurs en fonction seront considérés comme liquidateurs, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de la Société.
- **Art. 26.** Le produit net de la liquidation, après apurement des dettes et charges, sera réparti à parts égales entre toutes les actions du capital.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 27. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les comparants se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à celles de la loi du 17 décembre 2010 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que modifiée.

Disposition transitoire

- 1. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.
- 2. La première assemblée générale annuelle se tiendra aura lieu en 2013.

Souscription et Paiement

Les deux mille cinq cents (2.500) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Charles MONOT, prénommé,	1.500
2. «GT FINANCE», prénommée,	1.000
Total:	2.500



Toutes les deux mille cinq cent (2.500) actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) est à la libre disposition de la société, la preuve ayant été rapporté au notaire instrumentant, qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 17 décembre 2010 sur les OPC ont été accomplies.

Frais

Les comparants déclarent que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,-EUR).

Résolutions des associés

Ensuite, les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'entièreté du capital souscrit, ont pris immédiatement les résolutions suivantes en tant qu'associés de la société:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société:
- a) Monsieur Daniel THIERRY, dirigeant de société, né le 22 février 1951 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 30, Place de la Madeleine, 75008 Paris (France).
- b) Monsieur Charles MONOT, dirigeant de société, né le 23 février 1972 à Dijon (France), avec adresse professionnelle au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.
- c) Monsieur Charles MEEUS, employé, né le 6 juillet 1979 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2018.

2. Est appelé à la fonction de Directeur Général de la Société:

Monsieur Charles MONOT, prénommé.

3. Est appelé à la fonction de Directeur Général Délégué de la Société:

Monsieur Jean-Bernard QUILLON, dirigeant de société, né le 8 novembre 1976 à Les Lilas (France), demeurant professionnellement au 30, Place de la Madeleine, 75008 Paris (France).

- 4. Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5. Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat s'achevant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

Le cabinet «Deloitte Luxembourg» ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 67895).

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration et ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé président du conseil d'administration, son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

Monsieur Daniel THIERRY, prénommé, né le 22 février 1951 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 30, Place de la Madeleine, 75008 Paris (France), lequel aura tous pouvoirs d'engager valablement la société vis-à-vis des tiers pour toutes décisions relatives à la détermination des dépenses supérieures à dix mille euros (10.000,-EUR).

2. Est nommé administrateur-délégué de la société, son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018:

Monsieur Jean-Bernard QUILLON, prénommé, né le 8 novembre 1976 à Les Lilas (France), demeurant professionnellement au 30, Place de la Madeleine, 75008 Paris (France), lequel sera en charge de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent original.

Signé: C. MONOT, J.-B QUILLON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 août 2012. Relation: LAC/2012/36615. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012111234/267.

(120150254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Novaprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30/07/1954 à Luxembourg
- Monsieur Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04/07/1954 à Luxembourg
- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L-3761 Tetange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16/12/1963 à Esch/Alzette
- Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L-1467 Luxembourg, 77, rue Henri Entringer, né le 26/08/1965 à Luxembourg
 - Monsieur Frank ARENDT, demeurant à L-5898 Syren, 12, Wieweschgâssel, né le 20/10/1967 à Luxembourg
- Monsieur Jùrgen SIEGLE, demeurant à L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre Saisons, né le 18/04/1974 à Schorndorf (Allemagne)

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012 Monsieur Georges KROMBACH, demeurant à L-1469 Luxembourg, 83, rue Ermesinde, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de ne pas reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Karl-Heinz KESSEL, demeurant à Jakobstr. 7, D-54290 Trier, né le 20 avril 1954 à Neumagen (Allemagne).

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04/07/1954 à Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012.

Le mandat des administrateurs-délégués:

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30/07/1954 à Luxembourg et
- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L-3761 Tetange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16/12/1963 à Esch/Alzette n'est pas reconduit.

L'Assemblée Générale décide de ne pas reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477 comme Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 en tant que Réviseur d'entreprises, pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société NOVAPRINT S.A.

Monsieur Max MEYER

Un mandataire

Référence de publication: 2012112387/43.

(120151533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Meter Service Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 92.815.

Les comptes annuels arrêtés au 18 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012111318/12.

(120150486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



MI Developments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.458.

La Société prend acte que MI Developments Inc, associé de la Société, à changé de dénomination et s'appelle désormais Granite Real Estate Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111320/13.

(120150337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.851.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012

En date du 10 août 2012, l'associé unique de la Société, Red Grafton S.à r.l. (l'«Associé Unique»), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard BECQUER de son mandat de gérant de la Société avec effet au jour de l'enregistrement de la cession des parts sociales de l'Associé Unique à Rodamco Retail Deutschland B.V. dans le registre de parts sociales de l'Associé Unique, étant le 10 août 2012;
- de nommer Monsieur Jakub SKWARLO, né le 6 août 1977 à Varsovie, Pologne, résidant à l'adresse suivante: Schiphol Boulevard 371, Tower H - 1118BJ Schiphol, Pays-Bas en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au jour de l'enregistrement de la cession des parts sociales de l'Associé Unique à Rodamco Retail Deutschland B.V. dans le registre de parts sociales de l'Associé Unique, étant le 10 août 2012, et ce pour une durée indéterminée;
- de confirmer et de modifier le mandat des gérants M. Michael SACHER et NI. Stéphane BOURG en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Jakub SKWARLO, gérant catégorie B
- Monsieur Michael SACHER, gérant catégorie A
- Monsieur Stéphane BOURG, gérant catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Red Grafton I S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2012111885/29.

(120151172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Michiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111322/10.

(120150467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111323/10.

(120150424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111324/10.

(120150449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111325/10.

(120150456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Monserrato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012111328/14.

(120150501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Montsaugest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.520.

Les comptes annuels de la société du 2 octobre 2009 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012111329/12.

(120150704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MSEOF Como S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 137.280 et domiciliée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2012.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012111331/12.

(120150314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Duet Mena Horizon Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.564.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Yazid Ben Salem a été acceptée avec effet au 23 août 2012
- Monsieur Nemer Bechara, né le 10 août 1981 à Broumana, Liban, demeurant professionnellement au Office 10, Level 4, Al Fattan Currency House, DIFC, Dubai, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société à compter du 23 août 2012, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale en 2018.

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Dickinson, administrateur, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012111640/21.

(120151107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 94.618 et domiciliée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2012.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012111332/12.

(120150315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MSEOF Garda S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 137.281 et domiciliée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2012.



Luxembourg, le 28 août 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012111333/12.

(120150316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

NautaDutilh (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 88.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111346/9.

(120150639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Eastern Natural Resources S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 août 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
 - Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 29 août 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour EASTERN NATURAL RESOURCES S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012111652/21.

(120151135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 août 2012

En date du 17 août 2012, l'Associé Unique de Navistar International Luxembourg S.à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Deepak Kapur en qualité de gérant de class A de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2012;
- De nommer Monsieur Troy A. Clarke, dont l'adresse professionnelle est à 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60540, Etats Unis des Amérique, en tant que gérant de class A de la Société, avec effet au 1 ^{er} juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout gérants de classe B.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012111347/18.

(120150290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.



Nova/Paul Investments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 108.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111348/9.

(120150330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Nanosites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.896.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111350/10.

(120150696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64805 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111351/10.

(120150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

N.S.I., New Step International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 22 août 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012111352/15.

(120150630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Exequatur Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.658.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

- 1. Le siège social de la société à été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012.
- 2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1 er avril 2012.
- 3. A été nommé administrateur avec effet au 1 er avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.



4. Sont ré-élus administrateurs, avec effet au 1 ^{er} avril 2012, Monsieur Eric LECLERC, président, et Madame Martine KAPP. Leur adresse professionnelle a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2012111678/19.

(120151298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Nova Domus Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 167.886.

Je, soussigné, Erik Ter Hove, donne par la présente ma démission du poste d'administrateur de la société nommée cidessus, avec effet au 8 Mai 2012.

Erik Ter Hove.

Référence de publication: 2012111353/10.

(120150289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Novae Energies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.772.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 06 août 2012, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 17 août 2012; Relation: EAC/2012/11018, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que Monsieur Léonard WAGNER, né le 09 décembre 1986 à Luxembourg, demeurant à L-6470 Echternach, 9, rue de la Montagne accepte le mandat en tant qu'administrateur de la société, avec effet au jour des présentes et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012111354/15.

(120150364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 152.799.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012

En date du 10 août 2012, l'associé unique de la Société, Red Grafton S.à r.l. Associé Unique»), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard BECQUER de son mandat de gérant de la Société avec effet au jour de l'enregistrement de la cession des parts sociales de l'Associé Unique à Rodamco Retail Deutschland B.V. dans le registre de parts sociales de l'Associé Unique, étant le 10 août 2012;
- de nommer Monsieur Jakub SKWARLO, né le 6 août 1977 à Varsovie, Pologne, résidant à l'adresse suivante: Schiphol Boulevard 371, Tower H 1118BJ Schiphol, Pays-Bas en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au jour de l'enregistrement de la cession des parts sociales de l'Associé Unique à Rodamco Retail Deutschland B.V. dans le registre de parts sociales de l'Associé Unique, étant le 10 août 2012, et ce pour une durée indéterminée;
- de confirmer et de modifier le mandat des gérants M. Michael SACHER et M. Stéphane BOURG en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Jakub SKWARLO, gérant catégorie B
- Monsieur Michael SACHER, gérant catégorie A
- Monsieur Stéphane BOURG, gérant catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 août 2012. Red Grafton II S.à r.l. Par procuration Signatures

Référence de publication: 2012111886/29.

(120151173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Treveris MC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 109.753.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 30.05.2012 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Robin Bolli. Gérant de Catégorie B und Romain Thülens sowie Christophe Blondeau, beide Gérants de Catégorie A haben mit sofortiger Wirkung beschlossen den Sitz der Firma Treveris MC S.à r.l. von:

23, Val Fleuri

L - 1526 Luxembourg

Nach

74. Rue de Merl

L - 2146 Luxembourg

zu verlegen.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 15.06.2012 in Luxembourg stattfand.

Dritter Beschluss:

Die Mandate der Gérants de Catégorie A und B werden mit sofortiger Wirkung verlängert bis zur Generalversammlung für das Jahr 2012 die im Jahre 2013 stattfinden wird. Das Mandat von Herrn Thülens bedarf keiner Verlängerung, es ist unbefristet.

Vierter Beschluss:

Ebenfalls mit sofortiger Wirkung wurde beschlossen das Mandat für den Commissaire aux comptes, Autonome de Revision S.C. nicht zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.08.2012.

Référence de publication: 2012112495/27.

(120151543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Novator Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.376.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month August,

before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Novator Pharma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.376, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a corporate capital twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares and one hundred (100) Class E shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up and incorporated following a notarial deed on March 6, 2006 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1201 of June 21, 2006 (the Company). The Company's articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is declared opened at 9.00 a.m. by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Brigitte Wahl, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains.



The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Böhm, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains. The bureau of this meeting being thus constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
- 2. Appointment of the liquidator.
- 3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
- 4. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.
- (iv) It appears from the said attendance list that all the one hundred (100) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares and one hundred (100) Class E shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting.
- (v) The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.
 - (vi) The present meeting being regularly constituted, it may deliberate on the item of the agenda.

Thereupon, the meeting, each time unanimously, passes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Sovin Services Corporation, duly represented by Rey Taylor, Jacqueline Alexander and Elba Bethancourt, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, recorded with the British Virgin Islands companies register under the number 1595204 and with registered office in registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.

Third resolution

The meeting resolves to grant the liquidator the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

The liquidator shall have the corporate signature authority and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Company is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The general meeting resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourns the meeting at 9.15 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are assessed at approximately at EUR 1,500.00.

Declarations

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française de la version anglaise qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois d'août,

par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du present acte,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Novator Pharma S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.376, avec siège social au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales de Classe A, un cent (100) parts sociales de Classe B, un cent (100) parts sociales de Classe D et un cent (100) parts sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chaque part étant entièrement libérée et constituée suivant un acte notarié en date du 6 mars 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.201 du 21 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures et est présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée étant donc valablement constituée, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4. Divers
- (ii) Le nom des associés présents ou représentés, les pouvoirs des associés représentés et le nombre des parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires s'ils sont représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, qui restera annexée aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- (iii) Les pouvoirs des associés représentés signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront également annexés aux présentes pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.
- (iv) Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales de Classe A, un cent (100) parts sociales de Classe B, un cent (100) parts sociales de Classe B, un cent (100) parts sociales de Classe E représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée.
- (v) Les associés présents ou représentés déclarent se considérer comme ayant été valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire et ayant été dûment informés de l'ordre du jour de cette assemblée.
 - (vi) L'assemblée étant valablement constituée peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée adopte, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Sovin Services Corporation, dûment représentée par Rey Taylor, Jacqueline Alexander et Elba Bethancourt, une société constituée sous les lois des Îles Vierges Britanniques, inscrite au registre Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1595204 et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, comme liquidateur.



Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur disposera du pouvoir de signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'assemblée à 9.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.500,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Schaeffer

Enregistré à Remich, le 27 août 2012, REM/2012/1012. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111349/158.

(120150340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

Le bilan et le compte de pertes et profits consolidé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/08/2012.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

BEMO

16, bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012111357/15.

(120150678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 août 2012. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Nataire

Référence de publication: 2012111358/14.

(120150397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Société de Développements et d'Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 50.399.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2012

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Claude SCHMITZ en sa qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 28 juin 2012 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 28 juin 2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A.

Société Anonyme Holding

Référence de publication: 2012111917/29.

(120150960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Optilux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.994.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111359/9.

(120150694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

The Hill S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111946/9.

(120151049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck